

Image not found or type unknown



Quels droits après 22 ans de séparations sans divorce ?

Par **crill**, le **12/06/2014** à **15:55**

Bonjour,rrnMadame G., 87 ans, est séparée de son mari depuis 22 ans.rnIls n'ont pas d'enfants. Ils sont mariés sous le régime de la communauté des biens.rnMadame G habite la maison qu'elle a achetée seule quelques années avant son mariage.rnMonsieur G lui réclame une attestation confirmant qu'elle refuse tout héritage de Monsieur G. si ce dernier venait à mourir. Elle est d'accord sur le principe mais ne veut pas perdre "sa part" pour la maison.rnMadame G peut elle faire cette attestation sans risque de perdre sa maison ?rnMonsieur G. est il en droit de réclamer quoique ce cela soit à madame G ?rnMadame G. a t elle des recours ?nje vous remercie.